

DECISION DU MAIRE 2025-007

Le Maire de la Commune de FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2131-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant délégation de pouvoir donnée au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE

Article 1 : un contrat de cession de spectacle est conclu entre la Commune de Follainville-Dennemont et la SARL SONOTEK dont le siège social est situé à La Jarrie F-17380 Puy du Lac représentée par son gérant Cyril RENARD portant sur l'organisation d'un spectacle le dimanche 14 décembre à partir de 15h00.

Article 2 : En qualité d'entrepreneur de spectacles la SARL aura la responsabilité de la mise en œuvre du spectacle la représentation et assurera notamment le recrutement des artistes nécessaires à la réalisation de cette manifestation. En contrepartie, la commune versera à la SARL SONOTEK une participation financière de **mil deux cents euros toutes taxes comprises (1 200,00 € TTC)**

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, auprès du Tribunal Administratif de VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification.

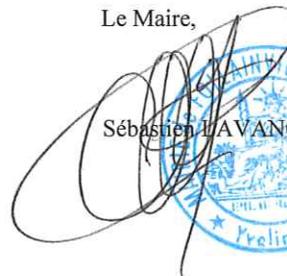
Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-La-Jolie pour contrôle de la légalité. Elle sera notifiée à l'association Blues sur Seine

Article 5 : Le directeur Général des Services et le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Follainville-Dennemont, le 9 juillet 2025

Le Maire,

Sébastien LAVANCIER



Certifié exécutoire après envoi au contrôle de légalité le
et publication le : 15/07/2025 et / ou
notification le : 15/07/2025

Le Maire

